



Le Conseil Régional
des Personnes Accueillies / Accompagnées

NORMANDIE

Rapport d'activité

2023



Fédération
des acteurs de
la solidarité

NORMANDIE

Table des matières

Présentation	4
Activité 2023	5
Comités de pilotage et Délégué-es.....	5
Plénières.....	5
Conclusion, perspectives et projets	6
Annexes.....	7
Glossaire	30

Présentation

Le Conseil Régional des Personnes Accueillies/Accompagnées Normandie est issu de la fusion de deux instances en 2017 : le CRPA Haute-Normandie créé en 2013 et le CRPA Basse-Normandie né en 2015. Cette fusion à l'échelle de la région Normandie est une application de la [Loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République \(NOTRe\)](#).

Les modalités de fonctionnement et d'organisation des CRPA sont définies par le [Décret du 26 octobre 2016 relatif aux « instances de concertation permettant d'assurer la participation des personnes prises en charge par le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement des personnes sans domicile »](#).

Le CRPA est une instance de rencontres, de débats et de propositions sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques dans le champ de l'hébergement et de l'insertion, et plus globalement de la lutte contre la pauvreté.

Le CRPA a pour objectifs de :

- Permettre aux personnes concernées d'exercer leur citoyenneté ;
- Diffuser, promouvoir et rendre accessible la participation de toutes et tous ;
- Évaluer et faire évoluer les politiques publiques ;
- Participer aux instances publiques de concertation.

Le CRPA s'adresse :

- Aux personnes directement concernées par les situations de pauvreté, d'exclusion ou de précarité ;
- Aux intervenant-e-s sociaux-ales, à toutes les personnes intéressées et aux pouvoirs publics (sur invitation et dans la limite d'un tiers des participants).

Le CRPA Normandie est animé par la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) Normandie.

Activité 2023

Comités de pilotage et Délégué-es

Le Comité de pilotage (COFIL) a pour objectifs :

- D'organiser les journées plénières CRPA ;
- D'organiser les représentations dans les instances extérieures.

Il est composé :

- Des Délégué-es élu-es en journée plénière,
- De la Fédération des acteurs de la solidarité Normandie,
- De professionnel·les / travailleurs et travailleuses sociales,
- De personnes ressources.

3 COFIL :

- Le 27 avril 2023 : 10 participant·es (dont 5 Délégué-es et 2 personnes ressources) ;
- Le 16 juin 2023 : 3 participant·es (dont 1 Délégué et 1 personne ressource) ;
- Le 13 octobre 2023 : 5 participant·es (dont 1 Délégué et 1 personne ressource).

6 Délégué-e-s élu-es le 25 mai 2023 :

- Appartenant à deux structures différentes (Advocacy – Espace convivial et citoyens de Lisieux et Granville, la Fondation de l'Armée du Salut Rouen-Maromme) implantées sur trois départements (Calvados, Manche et Seine-Maritime) ;
- 4 hommes et 2 femmes.

2 personnes ressources :

- Ancien·nes Délégué-es invité·es pour leur expérience et capacité à représenter le CRPA dans certaines instances.
- 1 femme et 1 homme.

Plénières

3 plénières CRPA en 2023 :

- Le 25 mai 2023 : 37 participant·es (dont 29 personnes accueillies / accompagnées)
Thème : Santé, quels enjeux pour les personnes accompagnées ?
Cf. Annexe 1
- Le 13 juillet 2023 : 31 participant·es (dont 24 personnes accueillies / accompagnées)
Thème : L'emploi : Quelles réalités pour les personnes accompagnées ?
Cf. Annexe 2
- Le 6 décembre 2023 : 47 participant·es (dont 33 personnes accueillies / accompagnées)
Thème : Accès aux droits et discriminations : Quelles réalités pour les personnes accompagnées ?
Cf. Annexe 3

Conclusion, perspectives et projets

Les points forts sont :

- La diversité des participants (personnes accompagnées / professionnel·le·s / institutionnel·le·s) ;
- La qualité des intervenants ;
- La pluralité et la richesse des thèmes et des discussions.

Les difficultés rencontrées sont :

- Le manque de forces vives au sein du COPIL avec une durée de mandat limitée à 2 ans limitant l'implication à plus long terme ;
- Le manque d'implication des délégué·e·s dans la préparation des plénières ;
- Le manque de budget pour organiser la quatrième plénière.

Les axes de travail prioritaires pour 2024 sont :

- La remobilisation des Délégué·e·s et des personnes accompagnées du CRPA ;
- La réflexion sur les modalités de diffusion des créations/productions du CRPA ;
- La désignation de référent·es professionnel·les dans chaque structure participante.



| Annexes |



Le Conseil Régional
des Personnes Accueillies / Accompagnées
NORMANDIE

Compte-rendu CRPA du 25 mai 2023

“Santé, quels enjeux pour les personnes accompagnées”

Participant·es :

37 participant·es dont :

29 personnes accueillies/accompagnées ou l'ayant été ;
5 professionnel·les ;
2 animatrices (A. Moreau et M. Gayraud pour la FAS Normandie) ;
1 intervenante (Christelle Gougeon, Responsable du pôle prévention promotion de la santé pour l'ARS Normandie)

1. Présentation de la journée et du thème

Ordre du jour

9h30 – 10h : Accueil
10h – 11h15 : Election des Délégué·e·s
11h15 – 12h15 : Atelier enjeux de santé
12h15 – 13h30 : Repas
13h30 – 15h45 : Echange avec l'ARS
15h45 – 16h : Résultats des votes

2. Accueil : Présentation du CRPA

Cf. Powerpoint

3. Election des délégué·e·s

Cf. Powerpoint



4. Atelier : Quels sont les enjeux en santé publique ?

Cf. Powerpoint

Restitution - Temps d'atelier

Question posée : quels enjeux paraissent les plus importants dans le domaine de la santé ?

Les enjeux retenus ont été répartis dans 5 thèmes qui serviront de base aux prochains travaux des CRPA sur la thématique Santé.

Thème 1 : Droit des aidants

- Problèmes rencontrés par les aidants ; manque de ressources, de reconnaissance ;
- Manque de formations des aidants sur par exemple la reconnaissance du handicap.

Thème 2 : Environnement

- Environnement alimentaire ; accès, informations et manque de moyens ;
- Régulation des prix sur les aliments de 1ère nécessité ;
- Régulation de la publicité et son impact sur les comportements relatifs à la santé ;
- Environnement urbain et administratif non adapté au rythme et aux spécificités des personnes ;
- Complexité des procédures et des démarches administratives.

Thème 3 : Informations et accessibilité

- Manque d'information sur les médicaments prescrits ;
- Informations trop globales et pas assez adaptées.



Thème 4 : Le droit des patients

- Discriminations dans le handicap ;
- Erreurs médicales ;
- Prise en compte de tous les types de handicaps (Handicaps invisibles) ;
- Problème d'écoute médical (Sentiment de ne pas être écouté par les médecins) ;
- Droit à l'autonomie ;
- Stigmatisation.

Thème 5 : Moyens

- Manque de place et des professionnels dans les structures adaptées ;
- Déserts médicaux, liste d'attente et délais ;
- Manque de professionnels soignants ;
- Manque de psychiatriques et lits fermés ;
- Saturation des urgences et risque d'automédication.





5. Intervention de Christelle Gougeon ; Responsable du pôle prévention promotion de la santé de l'ARS Normandie

Les ARS sont plus connus depuis le COVID. Au-delà de la gestion de crise, elles ont des missions en santé publique, avec ;

- Tout ce qui concerne la prévention, le dépistage, la vaccination et les questions des addictions et de l'alimentation ;
- L'organisation de l'offre de santé, par exemple, les hôpitaux, la sphère médico-sociale, les structures à destination des personnes âgées et handicapées ;
- La démocratie en santé avec par exemple la Conférence Régionale de la Santé et les instances territoriales comme les Conseils Territoriaux de la Santé.

L'importance de son champ d'action demande à cibler les problématiques spécifiques de manière concertée. Dans ce cadre, le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS) permet de définir les priorités à défendre dans les 5 années qui viennent, en ce qui concerne les personnes avec des difficultés spécifiques. Cela permet d'avoir une approche complémentaire à des objectifs et des moyens plus globaux.

Le PRAPS se focalise avant tout sur les questions d'égalité et d'équité ; les personnes qui ont plus de difficultés ont besoin de plus d'aide. Les priorités sont ;

1. Accès aux droits/dispositifs assurance maladie
2. Développer la médiation en santé et les approches interculturelles
3. Développer l'interprétariat en santé
4. Adaptation des messages / prise en compte du niveau de compréhension des personnes
5. Former les professionnels de santé à la prise en compte de la précarité et les acteurs du secteur social aux approches santé
6. Consolidation des permanences d'accès aux soins de santé (PASS)
7. Consolidation et développement des accompagnements médico-sociaux spécifiques (lits halte soins santé, lits d'accueil médicalisés, appartements de coordination thérapeutique...)
8. Prise en compte des personnes en situation de précarité par les professionnels de santé libéraux (ex : médecins généralistes)

Sur les années précédentes, le PRAPS a eu un bon bilan, notamment sur la médiation en santé et le rapprochement des professionnels et des personnes ; cela sera à développer davantage sur les années à venir.



Le Conseil Régional des Personnes Accueillies / Accompagnées

NORMANDIE

Plusieurs problèmes demeurent : Les mesures sont peu connues, pas assez claires, y compris pour les professionnels de la santé. Des inégalités sociales d'accès demeurent, surtout en Seine-Maritime et dans l'Eure.

Nouvelles priorités :

- Continuer à développer la médiation et l'interprétariat
- Adapter les messages de prévention à la compréhension des personnes
- Consolider les permanences d'accès aux soins de santé
- Se préoccuper des personnes éloignées des soins
- Créer des fiches de parcours pour les publics spécifiques (Migrants/Détenus/ Personnes sans domicile/Gens du voyage)

Echanges sur les sujets suivants :

- La fermeture des hôpitaux et les problèmes de recrutement ;
- Les projets en santé mentale, et la complexité des acteurs dans ce domaine ;
- Le rôle de la Haute Autorité de Santé ;
- La question de l'hospitalisation sous contrainte ;
- La médiation en santé et son développement ;
- Les ressources en ce qui concerne l'aide alimentaire.





Le Conseil Régional
des Personnes Accueillies / Accompagnées

NORMANDIE

6. Résultats des élections

Résultats - Pour 29 votants :

GAUSSIN Nadège 24 votes

CHEIKH El Hacem 21 votes

BULLIAN Catherine 22 votes

POUCHARD Benoit 17 votes

BANGOURA Armand 23 votes

BREARD Daniel 21 votes

6 délégué-es CRPA sont élu-e · s pour l'année 2023





7. Retour sur les évaluations

Pour 34 répondants aux évaluations :

- 30 répondants ont jugé l'accueil satisfaisant
- 30 répondants ont jugé les échanges de la journée enrichissant

Les éléments qui ont le plus intéressé :

- D'avoir été compris ;
- La santé mentale ;
- La présentation des enjeux ;
- L'atelier ;
- Les idées de tout le monde ;
- Echanges avec l'ARS ;
- Rencontrer des gens ;
- Le sujet des aidants.

Les éléments qu'on n'oubliera pas :

- L'intervention de l'ARS ;
- Les notions de santé ;
- La présentation du CRPA ;
- Les explications des droits et des démarches ;
- Les témoignages ;
- L'ambiance et la convivialité ;
- La liberté d'expression.

Des idées de thème pour les prochains CRPA :

- La discrimination et la marginalisation ;
- L'immigration ;
- Les droits à la C.M.U ;
- Le droit au logement ;
- Le droit aux aides ;
- La retraite des non-actifs ;
- Les violences faites aux femmes ;
- Le tabac.

Prochain CRPA : Le 13 juillet 2023 - Thématique : Emploi.



Compte-rendu CRPA du 13 juillet 2023 “L’EMPLOI : quelles réalités pour les personnes accompagnées ?”

31 participant-es dont :

24 personnes accueillies/accompagnées ou l'ayant été ;
4 professionnel·les ;
2 animatrices : A. Moreau et M. Gayraud pour la FAS Normandie ;
1 intervenante : E. Hellot Pouget, Directrice de la structure GIP TANDEM.

Ordre du jour :

9h30 – 10h00 : Accueil des participant-es
10h00 – 10h30 : Introduction de la journée
10h30 - 11h15 : Atelier n°1
11h30 – 12h15 : Atelier n°2
12h15 – 14h00 : Déjeuner
14h00 - 14h45 : Présentation d'une initiative existante
15h00 – 15h45 : Atelier n°3
15h45 – 16h00 : Clôture de la journée

Restitution de l'atelier n°1 : Les obstacles à l'emploi

Question : quels obstacles et/ou difficultés avez-vous rencontré au cours de votre parcours (recherches d'emploi, accès à un emploi, maintien dans un emploi) ?

Groupe 1

Employeur : Former les employeurs aux difficultés, sexisme, accès aux formations, horaires décalés et atypiques, manque de mobilité et de moyens, mise au placard, harcèlement.

Ressenti : Solitude, le travail rend malade, discriminations homophobes, discriminations sexistes, exclusion, traumatismes, perte financière, repli sur soi, dépression, insultes, angoisses, vulnérabilité, insultes et dénigrement de la part des collègues, pas de reconnaissance, le poids de l'indifférence, humiliation au travail.

Pouvoirs publics : Difficultés par rapport à la reconnaissance du handicap.



Le Conseil Régional des Personnes Accueillies / Accompagnées

NORMANDIE

Groupe 2

Discriminations : Raciales, sexistes, handicap et physique, jugement au travail et préjugés.

Santé : Pas de soutien médical et psychologique pour les addictes, perte d'emploi suite à des problèmes de santé.

Compétences : Blocages administratifs, obstacles liés au niveau d'étude avec le pôle emploi, trous dans le Curriculum Vitae, manque de compétences au niveau hiérarchique.

Cases : Trop handicapé pour le milieu « ordinaire », pas assez pour le milieu « adapté ».

Vie familiale : Blocages liés à la vie familiale.

Pôle emploi : Manque de moyen humains et financiers pour aider les personnes en difficultés.

Abus : Radiation trop rapide dès le premier oubli de déclaration, abus sur le temps de travail, travail non payé.

Groupe 3

Employeurs : Salaire inadapté, licenciement abusif, problèmes de rémunération.

Discriminations : Handicap visible et invisible, discrimination raciale, manque de respect, harcèlement, discrimination sur l'âge, discrimination physique, apparence qui dérange, le « piston » qui prime sur la compétence, marginalisation et jugements.

Administration : Reconnaissance des diplômes étrangers, problèmes de formations, travailleurs sans papiers, absence de régularisation administrative.

Mobilité : Freins financiers, perte de confiance due à l'absence de mobilité.

Accompagnement et orientation : Formations pour les personnes accueillies et accompagnées, manque d'orientation/d'opportunité dans le métier choisi, mal/pas accompagné dans la recherche d'emploi, accès à la formation.

Absence de solutions : Rapidité inadaptée aux personnes handicapées, aucune structures adaptées.

Groupe 4

ESAT : Pressions de rendements sur les personnes en situation de handicap, harcèlement entre les employés, infantilisation par les encadrants, pas de congés payés.

Santé : Freins des troubles psychologiques et prises de médicaments, engendre des problématiques de discriminations, protocole de parcours pour une personne en situation de handicap flou.

Mobilité : Problème pour formations à distance, pas de place pour le handicap physique, méconnaissance des personnes de pôle emploi.

Pôle emploi : Suppression de MDPH ou allocations pôle emploi pour refus d'un emploi non adapté au handicap, pôle emploi demande à retravailler à 3 mois de la retraite.



Le Conseil Régional des Personnes Accueillies / Accompagnées

NORMANDIE



Restitution de l'atelier n°2 : Les expériences positives

Questions :

Avez-vous, au cours de votre parcours, pu disposer de ressources ou de programmes d'aide à l'emploi ?

Avez-vous des expériences positives en matière d'emploi ou des histoires de réussites à partager ?

Quelles idées pour aider votre voisin à trouver des solutions ?

Groupe 1

Aidants et accompagnants : Infirmière, psychologue, famille, CHRS, médecin, Advocacy, hôpital de jour, hôtel thérapeutique, médiateur santé, MDPH, curatelle.

Formation : Reprise des études, poste adapté et emploi d'insertion, aide pour savoir lire et écrire.

Pouvoir d'agir : Journée d'équipe et de cohésion, CSE et représentant du personnel, formations des CSE sur les situations d'exclusions et de souffrance au travail, adaptation du rythme et du poste de travail.

Obligations : Réserve financière pour sécuriser les personnes qui sont entre deux situations, que l'administration soit égale pour tous.

Pouvoirs publics : Filet de sécurité et sécurité financière. Heureusement que pour manger il y a les restaurant du cœur et la banque alimentaire, même si on n'y a pas toujours droit.



Le Conseil Régional des Personnes Accueillies / Accompagnées

NORMANDIE

Groupe 2

Moi-même : Se déclarer en auto-entrepreneur, trouver un travail seul, se battre au quotidien, mettre l'accent sur les compétences, ne pas hésiter à se battre contre un employeur abusif, prendre en compte ses propres handicaps, ne pas perdre espoir.

Le travail adapté : Soutien psychologique au travail, passage en CHRS, embaucher des personnes vraiment compétentes pour aider les personnes en recherche d'emploi.

Groupe 3

Professionnels : Pôle emploi a donné une orientation tout à fait adaptée et apporte différents diplômes, référent informé.

Formations : Stages, bilan de compétences, cours de français.

Structures : Sortir de la structure pour une ouverture, CNPA et rencontre de personnes hautement qualifiées qui aident, forums.

Entourage : Conseils et échanges avec les pairs, avoir un entourage familial et amical positif, avoir un retour honnête, importance de rencontrer la personne qui nous dira « la vérité » et pas de ce qu'on veut entendre, sans préjugés / de rencontrer le professionnel informé, qui a les compétences le réseau et les outils nécessaires.

Groupe 4

Famille : travailler en famille, aide du foyer pour trouver un emploi, transmission de l'expérience familiale.

Associations d'accompagnement : Associations pour la langue française, aide des curatrices pour l'accompagnement à la vie sociale, la pair-aidance pour fournir des pistes.

Entre-aide : Pour la mobilité : covoiturage, groupes d'entraide dans les structures pour échanger des informations, bus à disposition pour se rendre au travail.

Formations : Recherche de formations par soi-même, compte CPF de plus en plus sollicité, le GRETA permet des formations qualifiantes et de remises à niveau, réfléchir à son parcours avant de chercher des formations.





Echange avec le GIP TANDEM

Elisa Hellot Pouget nous présente sa structure GIP TANDEM, groupement d'intérêt public de la manche.

Groupement d'intérêt public fondé en 2019, TANDEM est une association qui a été créée à la demande du conseil départemental de la Manche. Elle vient répondre au problème des entreprises qui cherchaient des collaborateurs mais n'arrivaient pas à recruter face à des demandeurs d'emplois à qui on ne proposait pas ces emplois. Elle permet donc de créer des ponts entre ces personnes privées et morales. Elle a des missions de service public : Favoriser l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi et amener les employeurs à adapter leur façon de travailler et les conditions de travail qu'ils proposent.

Présentation des dispositifs TANDEM : Cf PowerPoint

Echanges avec les participant-es :

Question : La structure accompagne-t-elle des personnes handicapées ?

Réponse : La structure accueille tous les publics qui sont au RSA, les personnes handicapées sont réorientées vers CAP emploi.

Question : Comment travailler avec les employeurs qui ne sont pas forcément d'accord pour aménager les postes ?

Réponse : Aujourd'hui, dans la Manche, le taux de chômage est de 4,5%. Les employeurs n'arrivent pas à recruter sur leur territoire, donc ils se tournent vers les structures comme TANDEM. Cela leur permet aussi d'avoir des aides de l'état. Il y a donc un système de contrepartie qui permet de faire des aménagements.

Question : Pourquoi y a-t-il autant de chômage si la main d'œuvre existe ?

Réponse : Les personnes sont disponibles mais ne peuvent pas intégrer l'entreprise en l'état, ou les employeurs présentent des conditions de travail qui ne sont pas attractives.





Restitution de l'atelier n°3 : Nos propositions aux politiques

Question : quelles politiques ou mesures pourraient être mises en place pour améliorer l'accès à l'emploi des personnes vulnérables ?

- **Plus de moyens !**

Pour les personnes en difficulté, les entreprises, les éducateurs des CHRS et les structures. Pour renforcer la qualité de l'accompagnement, avec plus d'effectifs et donc plus de moyens d'écoute et d'accompagnement (dont formation des professionnels).

Permettre aux ESAT de se dégager des logiques de rendements pour que ces structures tiennent compte des vulnérabilités des personnes et puissent avoir (retrouvent ?) une mission « réellement » sociale.

Des aménagements dans les entreprises et aménagements urbains pour augmenter l'accessibilité.

Plus d'aide pour l'AAH et pour les personnes aidantes.

- **Plus de reconnaissance !**

En valorisant les compétences, la richesse humaine, les VAE, le bénévolat (qui pourrait être reconnu pour la retraite et pour les accidents du travail), les stages qui doivent être rémunérés. Reconnaître le métier parental et la garde d'enfant, même quand on n'a qu'un seul enfant.

En tenant compte des réalités de chacun, associant les personnes directement concernées.

- **Associer et Intégrer les personnes !**

Au moyen d'interventions dans les écoles, lutter contre les discriminations, sensibiliser les entreprises et les professionnels, former aux handicaps (y compris invisibles).

Faire connaître pour sortir des discriminations et/ou stigmatisations liées à une méconnaissance / peur de l'inconnu.

- **Développer et soutenir !**

Le travail-pair, les partenariats entre les entreprises et les structures de gardes d'enfants et d'aides à la mobilité, la santé au travail, les structures d'aide et d'accompagnement (dont le CRPA qui permet de s'ouvrir vers l'extérieur).

- **Mener une politique !**

De lutte contre les discriminations, les situations abusives, la concurrence entre les personnes, les disparités territoriales.

De solidarité entre les personnes, les entreprises, les associations... Tenant compte des réalités et possibilités de chacun.

Ne plus obliger les personnes à « entrer dans des cases » pour bénéficier d'un appui.



Retour sur les enquêtes de satisfactions

Pour 22 répondants aux évaluations :

- 21 ont jugé l'accueil satisfaisant ;
- 21 ont jugé les échanges de la journée enrichissants.

Les éléments qui ont le plus intéressé :

- Le débat sur l'emploi ;
- Le partage d'expérience ;
- Les ateliers ;
- Les rencontres ;
- Les difficultés et les solutions ;
- Travailler en groupe ;
- Les informations.

Les éléments qu'on n'oubliera pas :

- Les échanges ;
- Les dispositifs ;
- L'association TANDEM ;
- La détermination des personnes à s'en sortir ;
- Les discriminations au travail ;
- L'ambiance ;
- La convivialité ;
- Le partage.

Des idées de thème pour les prochains CRPA :

- La discrimination des personnes handicapés ;
- Le droit à la santé et l'alimentation ;
- La parentalité face à la précarité ;
- Le droit aux vacances et aux loisirs ;
- La santé mentale ;
- L'addiction ;
- La violence.

Prochain CRPA : Le 6 décembre 2023
Thématique : L'accès aux droits / Discriminations



Le Conseil Régional
des Personnes Accueillies / Accompagnées

NORMANDIE

Compte-rendu CRPA du 6 décembre 2023

“Accès aux droits et discriminations, quelles réalités pour les personnes accompagnées ?”

48 participant-es dont :

33 personnes accueillies/accompagnées ou l'ayant été ;

10 professionnel·les ;

2 animatrices : A. Moreau et M. Gayraud pour la FAS Normandie ;

2 intervenants : S. Laoufi, Défenseur des Droits, Chef du pôle régional Normandie - Centre Val de Loire et Sarah Di Felice Maliesky, stagiaire

Ordre du jour :

9h30 – 10h00 : Accueil des participant-es

10h00 – 10h30 : Introduction de la journée

10h30 - 11h15 : Atelier n°1 : Quelles expériences de discriminations / de refus d'accès au droit avez-vous rencontrées dans votre parcours ?

11h30 – 12h15 : Atelier n°2 : Quelles ressources / aides avez-vous mobilisées pour faire face à ces expériences ?

12h15 – 14h00 : Déjeuner

14h00 – 15h45 : Présentation de la plateforme antidiscriminations.fr par le défenseur des droits Slimane LAOUFI et temps de questions

15h45 – 16h00 : Clôture de la journée



Restitution de l'atelier n°1 : Expériences de discriminations et refus d'accès au droit

Question : Quelles expériences de discriminations / de refus d'accès au droit avez-vous rencontrées dans votre parcours ?

Groupe 1

- Discrimination à l'emploi en raison d'une grossesse
- Insultes homophobes au travail
- Supports d'information non-adaptés
- Discrimination au travail et à l'école en raison d'un handicap
- Discrimination à l'emploi pour les personnes sans expérience
- Accessibilité réduite pour les personnes en fauteuil dans l'espace public
- Non-écoute des médecins face aux personnes handicapées
- Discrimination à l'école
- Discrimination sur les origines et la couleur de peau
- Discrimination dans le sport

Groupe 2

- Discrimination au travail
- Moqueries à l'école
- Obligé de mettre fin au temps partiel suite à une grossesse
- Comportement au travail face au handicap
- Licencié d'un travail à cause d'une maladie
- Refus d'entrée dans une boîte de nuit à cause d'un handicap
- Refus de louer une chambre à une personne à mobilité réduite
- Droit de vote dépendant du logement
- Refus d'accès aux soins quand on a la CMU / CSS ou AME
- Contrôle vigile au faciès

Groupe 3

- Refus des aides sociales et financières
- Refus d'un poste car est une femme
- Salaire homme/femme non équitable



Le Conseil Régional des Personnes Accueillies / Accompagnées

NORMANDIE

- Refus de déposer plainte par les forces de l'ordre
- Refus de mi-temps thérapeutique suite à un cancer
- Suite à séparation du conjoint, perte de couverture santé pour les enfants
- Emploi précaire et refus d'emploi stable
- S'adresser aux hommes dès qu'il s'agit de travaux car "c'est un truc d'homme"
- Difficultés d'accès aux soins
- Difficultés administratives
- Discriminations dans les demandes de logement

Groupe 4

- Administration maltraitante
- Si la personne est accompagnée par un travailleur social le ton et le comportement de l'interlocuteur sont différents
- Difficultés d'accès aux droits des étrangers
- Rejet à cause de l'orientation sexuelle
- Refus d'un congé
- Refus d'accès à certains lieux à cause du handicap
- Menaces à cause d'un nom de famille étranger
- Transports pas adaptés





Restitution de l'atelier n°2 : Ressources et aides mobilisées

Questions : Quelles ressources / aides avez-vous mobilisées pour faire face à ces expériences ? Quels auraient été vos besoins ?

Groupe 1

- Être adhérent de l'association Advocacy parce que l'association ne juge personne et accepte les gens avec leurs différences
- Le fait que les professionnels soit sensibilisés
- Avoir une aide psychologique
- Être orienté en milieu adapté (E.S.A.T)
- Être écouté
- Être davantage orienté vers des aidants
- Sensibiliser et éduquer dès l'enfance

Groupe 2

- Des lieux ressources et des personnes ressources
- Manque contact avec représentant du personnel
- Manque d'information
- L'association comme lieu de ressource

Groupe 3

- Ne pas hésiter à demander de l'aide auprès des professionnels
- Rejoindre des associations pour rompre l'isolement
- Accompagnement par une structure
- Aide par la CGT
- Avocats
- Lire des livres pour comprendre
- Manque de ressources financières pour faire face
- Parler à une assistante sociale

Groupe 4

- Un interlocuteur pour avoir une réponse claire
- Trop de structure et manque de lisibilité : plus de simplicité



Le Conseil Régional des Personnes Accueillies / Accompagnées

NORMANDIE

- Soutien de la famille et de l'entourage
- Entouré par professionnel de santé
- Association
- Groupe de parole
- Manque de formation de certains professionnels sociaux





Echange avec le défenseur des droits Slimane LAOUFI

Le Défenseur des droits est une autorité administrative indépendante créée en 2011. Elle a 2 missions :

- Défendre les personnes dont les droits ne sont pas respectés
- Permettre l'égalité de tous

Le défenseur des droits est inscrit dans la constitution, il s'agit donc d'une institution constitutionnelle. Cette institution est au service du public, pour conserver les droits et libertés fondamentales, repérer et agir sur les dysfonctionnements du service public, régler les infractions des forces de l'ordre mais aussi défendre les droits des personnes mineures.

Elle est compétente sur deux aspects :

1. L'accès aux droits : En effet il existe un principe juridique, "nul n'est censé ignorer la loi." Ce principe crée cependant des obligations : l'intelligibilité de la loi et son accessibilité. C'est pour cela qu'ont été créées des maisons d'accès aux droits.
2. Discriminations : Ce qu'on entend par ce terme, c'est l'acte de faire une différence entre deux personnes sur un aspect reconnu comme discriminant. La discrimination est une atteinte à la dignité humaine.

De nombreux critères de discrimination sont reconnus en France :

- Sur la nature d'une personne, par exemple son âge, son handicap ou son orientation sexuelle ;
- Sur l'activité d'une personne, par exemple si l'on est syndiqué ou qu'on s'implique dans un parti politique ;
- Sur d'autres aspects, comme par exemple le lieu de résidence.

En France, les critères les plus soulevés par les personnes saisissant le Défenseur des Droits sont le **handicap** et l'**origine**.

Une méthode utilisée par le Défenseur des Droits pour évaluer la discrimination est le "testing", il a pour but de vérifier l'existence ou non d'une discrimination. Il consiste à soumettre deux profils comparables pour une même demande en ne modifiant qu'une caractéristique susceptible d'exposer aux discriminations (origine, handicap, âge, sexe, etc.). Si l'un des deux profils est moins bien traité que l'autre, cette différence de traitement sera imputée à la caractéristique qui les distingue et laissera présumer l'existence d'une discrimination.

Pour aller plus loin :



Le Conseil Régional des Personnes Accueillies / Accompagnées

NORMANDIE

Le lien internet pour trouver les mêmes informations sur les permanences des délégués, régulièrement mises à jour : [Annuaire des délégués | Défenseur des Droits \(defenseurdesdroits.fr\)](#)

- Le lien permettant de saisir le Défenseur des droits : [Demander de l'aide au Défenseur des droits | Défenseur des Droits \(defenseurdesdroits.fr\)](#)
- Le site de la plateforme Anti discrimination : [Plateforme AntiDiscriminations.fr - Agir contre les discriminations](#)
- Les liens vers les différents Conseils départementaux d'accès aux droits (il est à noter que chaque CDAD a son propre site internet en plus) : [Conseil départemental d'accès au droit \(CDAD\) Normandie - Annuaire | Service-Public.fr](#)





Retour sur les enquêtes de satisfactions

Pour 35 répondants aux évaluations :

- 34 ont jugé l'accueil satisfaisant ;
- 34 ont jugé les échanges de la journée enrichissants.

Les éléments qui ont le plus intéressé :

- L'intervention du Défenseur des Droits
- Les échanges avec le Défenseur des Droits
- Les ateliers
- Les échanges constructifs entre participants
- Comprendre la discrimination
- La liberté dans les échanges
- Se rendre compte de toutes les formes de discriminations qui existent

Les éléments qu'on n'oubliera pas :

- Le fait d'apprendre à se connaître le matin était enrichissant
- Le sujet de la discrimination et les pistes données pour défendre nos droits
- Comprendre que la discrimination est une atteinte à la dignité humaine
- Les numéros utiles
- La plateforme antidiscriminations.fr
- Le temps de questions/réponses
- L'intervention du Défenseur des Droits
- Les ateliers

Des idées de thème pour les prochains CRPA :

- La parentalité dans la précarité
- L'insertion
- La santé mentale

Prochain CRPA : Le 19 mars 2024



Glossaire

A

AAH : Allocation aux Adultes Handicapés

AME : Aide Médicale de l'Etat

ARS : Agence Régionale de Santé

C

CAF : Caisse d'Allocation Familiale

CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

CMU : Couverture Médicale Universelle

CNPA : Conseil National des Personnes Accueillies / Accompagnées

COFIL : Comité de Pilotage

CPF : Compte Personnel de Formation

CRPA : Conseil Régional des Personnes Accueillies / Accompagnées

E-G

ESAT : Établissement et Service d'Aide par le Travail

FAS : Fédération des Acteurs de la Solidarité

GEM : Groupe d'Entraide Mutuel

M

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

P

PRAPS : Programme Régional pour l'Accès à la Prévention et aux Soins

R

RSA : Revenu de Solidarité Active



Le Conseil Régional

des Personnes Accueillies / Accompagnées

NORMANDIE



Fédération
des acteurs de
la solidarité

NORMANDIE

Fédération des acteurs de la Solidarité Normandie

Immeuble Alpha, 9, rue Georges Braque, 76000 ROUEN

Courriel : accueil.normandie@federationsolidarite.org

Tél : 09.88.31.62.31